

RAPPORT RELATIF À UNE LICENCE D'EXPLOITATION OCCASIONNELLE DE CARRIÈRE



(Conformément à l'article 197 de la Loi sur les mines et les minéraux)

Rapport indiquant la quantité totale de minéraux de carrière d'agrégats produits en vertu de l'autorisation accordée au titre de la LICENCE D'EXPLOITATION OCCASIONNELLE DE CARRIÈRE N° CP- [] du [] [] [] au [] [] [] conformément à la Loi sur les mines et (mois) (jour) (année) (mois) (jour) (année) les minéraux et au Règlement de 1992 sur les minéraux de carrière, RM 65/92.

Nom du titulaire [] N° iMaQs : []
 Adresse []
 Ville [] Province [] Code postal []
 Courriel []
 Emplacement - SL/QS [] Section [] Township [] Rang [] []
O.M.P./E.M.P.

Si aucun minéral de carrière n'est produit, il faut tout de même remplir un rapport indiquant « AUCUNE » production.

FORMULE DE CONVERSION : (VERGES CUBIQUES X 1,5 X 0,9072 = TONNES)

Type de minéraux de carrière d'AGRÉGAT	Minéraux de carrière d'AGRÉGAT produits (en tonnes)	Taux de redevance (par tonne) Tel qu'il est indiqué sur la licence	Total des redevances	Cotisation de remise en état	Total des paiements

Le paiement des redevances ou le certificat d'exonération le cas échéant, ainsi que la cotisation de remise en état, doivent être joints au présent rapport. Joignez au présent rapport le paiement susmentionné en espèces, par chèque, carte de crédit ou mandat-poste **payable au ministre des Finances, à : Bureau du registre minier, Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba, 1395, AV. ELLICE, unité 360, Winnipeg (Manitoba) R3G 3P2**, Téléphone : 204 945-6503; Télécopieur : 204 948-2578; courriel : mines_br@gov.mb.ca; site Web : www.gov.mb.ca/iem/mines/imaqs/index.html

J'atteste que le présent rapport constitue une inscription complète de tous les minéraux de carrière d'agrégats extraits ou produits en vertu de l'autorisation accordée au titre de la LICENCE D'EXPLOITATION OCCASIONNELLE DE CARRIÈRE N° []. **Le fait de remplir le présent rapport avant la date d'expiration entraîne la résignation de la licence d'exploitation occasionnelle de carrière.**

REMARQUES : TOUTE FAUSSE DÉCLARATION CONTENUE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFRACTION EN VERTU DE LA LOI SUR LES MINES ET LES MINÉRAUX.

Date : []

Signature du titulaire de la licence

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Chèque/Espèces/N° d'aut. _____	Date _____
Montant _____	Reçu n° _____
Payeur _____	Montant : _____
N° de client : _____	